



reconnaissance de dettes ?

Par **carovive**, le **04/10/2010** à **22:39**

Mariée sous le régime de la communauté, je suis séparée depuis 3 ans mais suis restée dans la maison familiale avec mes enfants. De gros travaux de toiture sont obligatoires; mon mari déclare ne pas avoir d'argent. Je vais donc devoir assurer seule ces frais. Comment m'assurer qu'au moment d'un divorce, je récupère la part qu'il n'aura pas versée ? Par une reconnaissance de dettes ?

Par **Domil**, le **05/10/2010** à **00:31**

Sauf si vous faites les travaux avec un bien propre, votre mari ne devra rien, car vous ferez les travaux avec l'argent de la communauté.
C'est le problème à ne pas divorcer.